

Place Maurice Segonds
60930 BAILLEUL SUR THERAIN
Tél : 03.44.07.65.49
Fax : 03.44.07.31.90
Mail : mairiedebailleul@wanadoo.fr

Liste des délibérations Conseil municipal du 22 mars 2025		
N°délibération	Objet des délibérations	Vote
2025_011	Désignation du secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
2025_012	Approbation du procès-verbal conseil municipal du 03/02/2025	Adoptée à l'unanimité
2025_013	Approbation du compte de gestion 2024	Adoptée à l'unanimité
2025_014	Approbation du compte administratif 2024	Adoptée à l'unanimité
2025_015	Affectations des résultats	Adoptée à l'unanimité
2025_016	Adoption du budget primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
2025_017	Fiscalité 2025 – vote des taux	Adoptée à l'unanimité
2025_018	Vote des subventions	Adoptée à l'unanimité
2025_019	Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement	Adoptée à l'unanimité
2025_020	Modification de la délibération instituant le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)	Adoptée à l'unanimité
2025_021	Modification du règlement Taf Jeunes	Adoptée à l'unanimité
2025_022_01	Acquisition de la parcelle cadastrée AC 27	Adoptée à l'unanimité
2025_023	Mesures à prendre concernant les conséquences financières liées à la responsabilité de la commune	Adoptée à l'unanimité
2025_024	Modification des droits de place et ajout d'un tarif relatif aux permis de voirie / terrasses fermées	Adoptée à l'unanimité
2025_025	Autorisation de solliciter des financements auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – travaux de VRD secteur les Cahauts et les étangs rue du gravier	Adoptée à l'unanimité
2025_026	Dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier de Bailleul sur Thérain (AFAF) avec transfert d'une quote-part de ses biens financiers et des parcelles sises sur la commune	Adoptée à l'unanimité
2025_027	Décision prises en vertu de la délibération 2020_013 attribuant des délégations au maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales	Adoptée à l'unanimité



Le Maire

Béatrice Lejeune
Béatrice LEJEUNE

Voies et délais de recours : Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département